





**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX
EN PROVENCE N° DL.2017-107**

Séance publique du

31 mars 2017

**Présidence de Gérard BRAMOULLÉ
Adjoint au Maire**

Accusé de réception en préfecture
Identifiant : 013-211300017-20170331- lmc1108022-DE-1-1
Date de signature : 04/04/2017
Date de réception : mardi 4 avril 2017
 POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE: - ACTE SIGNÉ ✓ - COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓ - ACTE TRANSMIS POUR EXERCICE DU CONTRÔLE DE LÉGALITÉ ✓ 

OBJET : RATTACHEMENT DE L'OFFICE PAYS D'AIX HABITAT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le 31 mars 2017 à 10h30, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire, le 24/03/2017, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

Monsieur Jacques AGOPIAN, Monsieur Ravi ANDRE, Madame Dominique AUGÉY, Madame Abbassia BACHI, Monsieur Moussa BENKACI, Madame Charlotte BENON, Madame Odile BONTHOUX, Monsieur Jacques BOUDON, Monsieur Raoul BOYER, Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Monsieur Maurice CHAZEAU, Eric CHEVALIER, Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Charlotte DE BUSSCHERE, Monsieur Philippe DE SAINTDO, Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Sylvaine DI CARO, Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Laurent DILLINGER, Monsieur Gilles DONATINI, Madame Michele EINAUDI, Monsieur Alexandre GALLESE, Monsieur Jean-Christophe GROSSI, Monsieur Hervé GUERRERA, Madame Muriel HERNANDEZ, Madame Coralie JAUSSAUD, Madame Sophie JOISSAINS, Madame Gaele LENFANT, Monsieur Claude MAINA, Madame Irène MALAUZAT, Madame Reine MERGER, Mme Arlette OLLIVIER, Monsieur Stéphane PAOLI, Madame Liliane PIERRON, Monsieur Jean-Jacques POLITANO, Monsieur Christian ROLANDO, Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Catherine SILVESTRE, Monsieur Jules SUSINI, Monsieur Francis TAULAN, Monsieur Michael ZAZOUN, Madame Karima ZERKANI-RAYNAL.

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

Monsieur Edouard BALDO à Monsieur Lucien-Alexandre CASTRONOVO, Madame Patricia BORRICAND à Monsieur Sylvain DIJON, Monsieur Jean-Pierre BOUVET à Monsieur Gerard DELOCHE, Madame Danièle BRUNET à Madame Danielle SANTAMARIA, Madame Brigitte DEVESA à Mme Arlette OLLIVIER, Madame Souad HAMMAL à Madame Noëlle CICCOLINI-JOUFFRET, Madame Maryse JOISSAINS MASINI à Monsieur Gérard BRAMOULLÉ, Monsieur Jean-Marc PERRIN à Madame Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Madame Françoise TERME à Madame Reine MERGER.

Excusés sans pouvoir :

Madame Catherine ROUVIER, Madame Josyane SOLARI.
Secrétaire : Sylvain DIJON

Monsieur Gérard BRAMOULLÉ donne lecture du rapport ci-joint.



Direction Générale des Services
Direction Secrétariat Général

Nomenclature : 5.3
Designation de représentants

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 31 MARS 2017

RAPPORTEUR : Monsieur Gérard BRAMOULLÉ

Politique Publique : 02-VIE INSTITUTIONNELLE

OBJET : RATTACHEMENT DE L'OFFICE PAYS D'AIX HABITAT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION- Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'Accès au Logement et un Urbanisme Rénové (ALUR) modifie les articles L.421-6 et L.421-6-1 du Code de la Construction et de l'Habitation et prévoit le rattachement obligatoire des OPH communaux aux EPCI compétents en matière d'habitat, lorsque la commune est membre d'un tel EPCI, à échéance du 1er janvier 2017.

Depuis le 1er Janvier 2016, la Métropole d'Aix-Marseille-Provence est compétente en matière d'habitat conformément à l'article L.5217-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

En conséquence, le rattachement de l'Office Public de l'Habitat Pays d'Aix Habitat, a été réalisé conformément aux modalités mises en place par le Décret n°2016-1142 du 23 Août 2016 relatif à la création de l'article R.421-1-1 du Code de la Construction et de l'Habitation.

La dénomination sociale de cet office est désormais :

PAYS D'AIX MÉTROPOLE HABITAT.

La composition de son conseil d'administration impose au Conseil Municipal de désigner deux membres de l'assemblée pour représenter la Ville d'Aix-en-Provence.

Le Code Général des Collectivités Territoriales prévoit, dans son Article L.2121.21 alinéa 2-2° que la désignation de ces membres doit se faire au sein du Conseil Municipal, au moyen d'un vote à bulletin secret et à la majorité absolue.

Toutefois, en vertu des dispositions du dernier alinéa de l'article précité, le Conseil Municipal peut décider à l'unanimité de ne pas recourir au vote à bulletin secret, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires prévoyant expressément ce mode de scrutin.

Si une seule candidature a été déposée pour chaque poste à pourvoir au sein des commissions municipales ou dans les organismes extérieurs, ou si une seule liste a été présentée après appel de candidature, les nominations prennent effet immédiatement, dans l'ordre de la liste après appel de candidature et il en est donné lecture par le maire.

Compte tenu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues de bien vouloir :

- **DECIDER** à l'unanimité, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- **PROCEDER** à la désignation de deux représentants au sein du Conseil d'Administration de l'office Pays d'Aix Métropole Habitat.

DL.2017-107 - RATTACHEMENT DE L'OFFICE PAYS D'AIX HABITAT A LA METROPOLE D'AIX-MARSEILLE-PROVENCE. CHANGEMENT DE DENOMINATION SOCIALE - DESIGNATION DES REPRESENTANTS DE LA VILLE D'AIX EN PROVENCE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION-

Présents et représentés	: 53
Présents	: 44
Abstentions	: 0
Non participation	: 8
Suffrages Exprimés	: 45
Pour	: 45
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

Edouard BALDO Lucien-Alexandre CASTRONOVO Noelle CICCOLINI-JOUFFRET Charlotte DE BUSSCHERE Michele EINAUDI Hervé GUERRERA Souad HAMMAL Gaelle LENFANT

ONT ETE DESIGNES

- Madame Catherine SILVESTRE
- Madame Odile BONTHOUX

Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité le rapport qui précède.

Ont signé Gérard BRAMOULLÉ, Adjoint au Maire

Président de séance et les membres du conseil présents :

L'adjoint délégué,
Reine MERGER

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'R. Lopez', with a long horizontal stroke underneath.

Compte-rendu de la délibération affiché le : 04/04/2017
(articles L2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)

1

1 « Toute décision individuelle peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Marseille, dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Dans ce délai, il peut être présenté un recours gracieux prorogeant le délai de recours contentieux ...»